

---

---

**N° 96-0573 - Domaine et administration générale + finances et programmation - Caluire et Cuire - Cession, aux époux Rolle, d'un local situé 39, chemin de Wette Fays - Département de l'action foncière -**

---

---

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 avril 1996, par lequel monsieur le président :

**A. Expose ce qui suit :**

La Communauté urbaine possède, 39, chemin de Wette Fays à Caluire et Cuire, un local à usage de box-garage formant le lot n° 15 de l'ensemble en copropriété situé à cette adresse.

Ce bien acquis en 1982 pour réserve foncière, dans le cadre de la ZAD de Saint Clair, est le seul lot détenu par la Communauté urbaine sur les trente que compte la copropriété.

A ce jour, il n'existe plus de projet d'urbanisme intéressant cet immeuble et la Communauté urbaine n'a aucun intérêt à conserver dans son patrimoine un bien dont elle n'a plus l'usage.

Monsieur et madame Rolle, locataires dudit garage, ont proposé de l'acquérir au prix de 35 000 F conforme à la valeur fixée par le service des domaines ;

**B - Propose** d'approuver le compromis qui lui est présenté, de l'autoriser à signer l'acte authentique de cession à intervenir et de fixer l'inscription de la recette ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est présenté.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique de cession à intervenir.

**3° - La somme** de 35 000 F fera l'objet d'une inscription en recettes au budget de la Communauté urbaine - sous-chapitre 922-111 - article 210-9 - dossier n° 1 056 de l'exercice concerné.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,